

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 Février 2020

L'an deux mille vingt le vingt-six février à 19h30 le Conseil Municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI maire.

Présents : BE Olivia, DUMONT Didier, FOUCART Gauthier, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, MEILLERE Jérôme, PALMERO Nathalie, POTIE Simon, ROUAULT Sabrina, VERGE Faustina, ZANETTI Laurent.

Procuration : DARDENNE Élodie à FRANCOIS-MILHORAT Valérie

Absents : AMAT Nadine, MAJOREL Julien, SANTALUCIA Olivier

Secrétaire de séance : BE Olivia

Début de séance : 19h30

Vote du compte rendu du conseil municipal du 1 décembre 2019.

Voté à l'unanimité

1/ Vote CA 2019 budget communal et budget photovoltaïque

-Compte administratif communal 2019

Fonctionnement : Dépenses : 518 603,29 Euros

Recettes : 596 031,41 Euros

Report 2018 en section de fonctionnement : 176 794,73 Euros

Total de fonctionnement : dépenses de 518 603,29€ et recettes de 772 826,14€ donc un **excédent de 254 222,85 Euros**

Investissement : Dépenses : 135 594,46 Euros

Recettes : 79 485,54 Euros

Report 2018 en section d'investissement : - 43 532,61Euros

Total investissement : dépenses de 179 127,07€ et recettes de 79 485,54€ donc un **besoin de financement de 99 641,53 Euros.**

Le Prêt engagé par la Commune a été décalé d'une année d'où ce besoin de financement pour 2019.

Abstention : Dumont Didier

Voté à la majorité

-Compte administratif photovoltaïque 2019

Fonctionnement : Dépenses : 10 161,69 Euros

Recettes : 12 096,99 Euros

Report 2018 en section de fonctionnement : 1495,92 Euros

Total de fonctionnement : dépenses de 10 161,69€ et recettes de 13 591,92 donc un **excédent de 3 431,22 Euros.**

Investissement : Dépenses : 9 628,47 Euros

Recettes : 9 404,65 Euros

Report 2018 en section d'investissement : - 2 453,65 Euros

Total investissement : dépenses de 12 082,12€ et recettes de 9 404,65€ donc un **besoin de financement de 2 677,47Euros.**

Chaque année il est constaté une perte de productivité d'environ 200Euros.

Contre : FOUCART Gauthier

Voté à la majorité

2/ Modification des statuts du syndicat intercommunal des eaux des vallées du Girou Hers et coteaux de Cadours portant sur la représentativité.

La modification des statuts est demandée pour éviter les trop nombreuses absences de quorum lors des commissions.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter pour passer de 2 délégués titulaires à un délégué titulaire et un suppléant par un courrier du Président du syndicat du 26 décembre 2019 et ce changement sera appliqué à partir de Mars 2020.

Voté à l'unanimité

3/ Rétrocession des voies et des espaces communs, réseaux et distribution du lotissement des Demoiselles

Suite à une expertise de 2016 il avait été recommandé au syndicat du lotissement de faire quelques travaux avant d'envisager toute rétrocession.

Ces travaux ayant été fait et après une nouvelle expertise il n'y a pas d'observation particulière et les recommandations ont été respectées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de voter en faveur de la rétrocession des voies et des espaces communs, réseaux et distribution du lotissement des Demoiselles.

Voté à l'unanimité

4/ Acquisition lac du Burgaud

L'acquisition du Lac du Burgaud avait déjà été évoquée lors de précédents conseils.

Il est demandé de voter en faveur de l'acquisition par la commune du lac situé Lieu-dit Le Barrat et Malarat pour la somme symbolique de 1€uros.

Sections F 76, 82, 104, 392 et 405 de nature eaux et eaux sol pour une surface totale de 6ha26a70ca.

Vu avec l'ASA (Association syndicale autorisée) qui est actuellement propriétaire du lac, l'acquisition du lac du Burgaud serait d'intérêt général pour la commune et différents projets comme la création d'une zone de loisir, une réserve d'eau, le développement des activités associatives (pêche, etc) ou la protection de la faune et la flore environnante seraient étudiés.

Il sera également donné priorité à l'activité agricole (irrigation) si le besoin s'en faisait sentir.

Le remplissage du lac se fera par une station de pompage cédée par l'ASA dans le ruisseau du Marguestaud.

Abstention : PALMERO Nathalie

Voté à la majorité

5/ Acquisition chemin d'accès pour le lac du Burgaud

Il est demandé au Conseil Municipal de voter en faveur de l'acquisition du chemin d'accès au lac du Burgaud auprès des trois propriétaires concernés pour un total de 8a82ca pour la somme de 882€uros (soit 1€ le m2).

La commune prendra à sa charge les frais de géomètre pour la création de la parcelle du chemin d'accès de 1524 €uros et d'acte notarié de 650 €uros.

Voté à l'unanimité

6/ Candidature pour l'acquisition d'une parcelle de bois (dans le cadre du comité technique Safer)

La SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) a demandé à la commune si elle souhaitait se porter candidate pour l'acquisition d'une parcelle de Bois route de Launac, parcelle section D 131 de 94a60ca.(la commune est déjà propriétaire d'une parcelle mitoyenne a celle-ci)

La commune c'est portée candidate pour l'acquisition de cette parcelle.

Le coût pour la Commune serait de 2676€uros (1876€ d'achat, 560€ de frais notariés, 200€ à la SAFER et 40€ de TVA sur frais).

Contre : VERGE Faustina

Voté à la majorité

7/ Mise à jour du tableau des emplois (avancement de grade)

Trois nouveaux postes : Adjoint administratif de 1ère classe
 Adjoint technique principal de 2ième classe
 ATSEM principal de 2ième classe

Voté à l'unanimité

8/ Questions diverses

Positionnement des conseillers pour les permanences pour les futures élections municipales Le Maire informe les conseillers que le contrôle de légalité valide la modification du PLU sur la forme et le fond, en ajoutant quelques observations à prendre en compte dans la prochaine révision générale, des observations que nous nous étions déjà engagés à intégrer donc cela est tout à fait conforme à ce qui est prévu. Cette approbation définitive du contrôle légalité vient confirmer l'avis favorable du SCOT, l'avis favorable de la DDT et l'avis favorable du Commissaire enquêteur, qui avait lui-même noté que nous avions prises en considération les remarques de la Chambre d'agriculture.

Mr ZANETTI Laurent, je cite :

" Ce retour du contrôle de légalité valide donc le projet final et viendra, je l'espère clore le chapitre de la regrettable controverse qui a été lancée dans le village sur le sujet du PLU, au travers notamment des campagnes de tracts. Je tiens également à informer le Conseil Municipal que la mairie a reçu, depuis le dernier Conseil Municipal des recours gracieux de la part de 4 riverains du projet du Lamengu. Je ne sais pas dire, à cet instant, quelle sera la suite donnée à ces recours mais il est clair que l'approbation définitive du contrôle de légalité nous encourage à poursuivre le projet d'aménagement du Lamengu, qui était l'un des points majeurs de cette modification du PLU "

Pour conclure,

Mr Zanetti Laurent termine :

"Il y a 6 ans, lors de mon premier Conseil Municipal, j'ai indiqué aux 14 autres élus que nous ne formions non plus 2 listes mais un seul et même groupe et j'invitais chacun à s'impliquer, en dehors de toute notion passée de liste, dans son rôle d'élu au travers de projets. En 6 ans, il s'est passé beaucoup de choses, quelques élus ont été confrontés à des situations personnelles qui ne leur ont pas permis de s'investir comme il l'auraient souhaité (séparation, maladie, perte de parents proches). Je tiens à leur dire que, même le peu qu'ils auront apporté aura contribué d'une façon ou d'une autre à la réussite de notre mission. Et parmi ceux qui ont été présents, chacun aura décidé de faire de ce mandat ce qu'il aura souhaité et ceux qui se sont montrés proactifs, dynamiques, engagés et investis pour faire avancer leur village, se reconnaîtront sans difficulté et les burgaudains, je le crois, leur en seront reconnaissants, comme je le suis. "

Séance levée : 20h51